

Soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP – DRSP de Montréal

Subvention pour soutenir le développement de projets de coproduction des connaissances entre les membres chercheurs du CReSP et les équipes de la DRSP de Montréal.

Période d'admissibilité : Tout au long de l'année

Fonds disponibles : 40 000\$ jusqu'à la fin de l'année financière 2024-25 (du 1^{er} avril au 31 mars)

Valeur maximale par demande : 20 000\$ non renouvelable

I- Objectifs du concours :

- 1) Encourager le maillage de la recherche avec la pratique et faciliter la coproduction des connaissances entre les équipes du CReSP et celles de la DRSP de Montréal;
- 2) Soutenir le développement de projets de recherche alignés sur le [Plan d'action régional intégré de santé publique](#) (PARI) de la DRSP de Montréal et sur la [programmation scientifique](#) du CReSP;
- 3) Produire un effet de levier pour l'amélioration des pratiques des équipes de la DRSP;
- 4) Promouvoir le dépôt d'une demande de subvention à un concours régulier d'un organisme de financement de la recherche.

II- Critères d'admissibilité :

- La proposition doit être soumise conjointement par un membre chercheur régulier du CReSP et un membre d'une équipe de la DRSP de Montréal, qui agissent à titre de coporteurs de la demande.
- Les objectifs du projet doivent être cohérents avec la programmation scientifique du CReSP et en lien avec l'offre de services du PARI de la DRSP de Montréal, dans une perspective de coproduction des connaissances et de maillage entre le milieu de la pratique et le milieu de la recherche.
- Le projet doit mener à la préparation : 1) d'une publication scientifique; 2) d'une demande de subvention auprès d'un organisme de financement de la recherche; 3) d'un livrable issu d'une stratégie de transfert de connaissances; ou 4) idéalement, les trois.

Une priorité est accordée aux projets transdisciplinaires, c'est-à-dire qui intègrent des savoirs et des méthodes issus de plusieurs disciplines, mais aussi des connaissances non académiques.

Les projets financés antérieurement par ce concours ne peuvent faire l'objet d'un second financement.

III- Dépôt de la demande :

Pour déposer une demande de soutien, veuillez soumettre à la courtière de connaissances du CReSP (Patrícia Dias da Silva, patricia.dasilva.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca) le formulaire ci-joint dûment rempli et signé par les deux coporteurs du projet, notamment le membre chercheur régulier du CReSP **et** le membre de la DRSP.

IV- Critères d'évaluation :

Qualité de la demande (sur 5) :

- Problématique et objectifs cohérents et en lien avec les besoins et priorités du CReSP et de la DRSP de Montréal
- Pertinence de la méthodologie
- Faisabilité des activités en regard des échéanciers
- Justification du budget en lien avec les objectifs du projet et du concours

Qualité de l'équipe (sur 3) :

- Niveau et nature de la participation du milieu de la recherche et du milieu de la pratique à l'élaboration des différentes phases du projet (notamment, la stratégie de coproduction des connaissances)
- Clarté des rôles et responsabilités de chaque partie-prenante
- Pertinence des expertises et des rôles des différentes parties-prenantes impliquées dans le projet

Retombées (sur 2) :

- Retombées et livrables anticipés dans le milieu de la recherche
- Retombées et livrables anticipés dans le milieu de la pratique et leur pertinence en regard de ses besoins

V- Évaluation des demandes et octroi des fonds :

Les demandes seront évaluées par un sous-comité paritaire composé de membres chercheurs du CReSP et d'experts et expertes de la DRSP de Montréal. Celui-ci dispose de trois semaines en moyenne suite au dépôt de la demande pour compléter l'évaluation de la demande et effectuer un premier retour auprès des demandeurs.

Une fois le financement approuvé par le comité scientifique du CReSP, le membre chercheur du CReSP doit soumettre une demande de privilège de recherche au Bureau d'évaluation des projets de recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (s'il ne l'a pas déjà) suivi par une demande d'évaluation éthique auprès de ce même organisme. L'approbation éthique est une étape essentielle pour avoir accès aux fonds octroyés dans le cadre de ce concours.

VI- Reddition de comptes :

Un formulaire à compléter vous sera transmis en ligne à la fin du projet dans le but de recevoir un retour sur le déroulement de votre projet et ses livrables. Ce formulaire doit être co-rempli et co-signé par le chercheur ou la chercheuse au CReSP et le porteur ou porteuse de la DRSP.

Le formulaire ciblera les points suivants :

1. Objectifs de maillage recherche-pratique anticipés et atteints
2. Objectifs de coproduction des connaissances anticipés et atteints
3. Retombées du projet sur la recherche
4. Retombées du projet sur la pratique
5. Le cas échéant, une copie des documentations faisant partie d'une demande de subvention ultérieure auprès d'un organisme de financement de la recherche.
6. Le cas échéant, les livrables produits dans le milieu de la recherche (articles scientifiques, séminaires académiques, etc.) et/ou dans le milieu de la pratique (rapports d'activités, manuels/guides de pratiques, infographies, etc.).

Les équipes subventionnées sont fortement encouragées à coprésenter les résultats de leurs projets dans le cadre des [activités d'animation scientifique](#) du CReSP ou dans le cadre des [Midis des savoirs](#) de la DRSP.

Toute question peut être adressée à la courtière de connaissances du CReSP : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca). Les membres des équipes de la DRSP de Montréal peuvent aussi contacter Paul-André Lévesque (paul-andre.levesque.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca), Service de gestion des savoirs, volet recherche, pour toute demande de soutien au maillage recherche-pratique.

Formulaire de demande

Envoyer à : Patrícia Dias da Silva (patricia.dasilva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Titre du projet :
Chercheur ou chercheuse au CReSP :
Membre de la DRSP :
Autres membres de l'équipe :
Court résumé du projet (400 mots), y compris la description de la problématique, des objectifs et de l'approche méthodologique de la recherche, en incluant : <ul style="list-style-type: none">• la pertinence du projet en lien avec le Plan d'action régional intégré de santé publique et la programmation scientifique du CReSP;• la contribution à l'<i>avancement</i> et au <i>transfert des connaissances</i> en santé publique et toute autre retombée pertinente.
Plan d'opérationnalisation (2 pages) <ol style="list-style-type: none">a. <i>Niveau et nature de la participation</i> du milieu de la recherche et du milieu de la pratique à l'élaboration des différentes phases du projet, en indiquant au moins un à deux exemples de <i>stratégies envisagées</i> de coproduction et transfert des connaissances.

- b.** *Expertises, rôles et responsabilités des parties-prenantes* impliquées dans le projet lors de ses différentes phases, y compris :
- Clarté des rôles et responsabilités de chaque partie-prenante;
 - Pertinence des expertises et des rôles des différentes parties-prenantes impliquées dans le projet.

c. *Échéanciers* sommaires pour les grands volets d'activités prévus au projet

d. Montant demandé et justificatif du *budget*

e. *Livrables* :

- Les livrables anticipés tant pour le milieu de la *recherche* (articles scientifiques, séminaires académiques, etc.) que pour le milieu de la *pratique* (rapports d'activités ou de synthèse, manuels/guides de pratiques, infographies à diffuser etc.);
- Le cas échéant, l'identification du *concours de financement* ultérieur ciblé.

Signature du chercheur ou chercheuse au CReSP :

Signature du membre de l'équipe de la DRSP de Montréal:

NB : Assurez-vous que vos réponses permettent de répondre aux critères d'évaluation énoncés ci-haut.